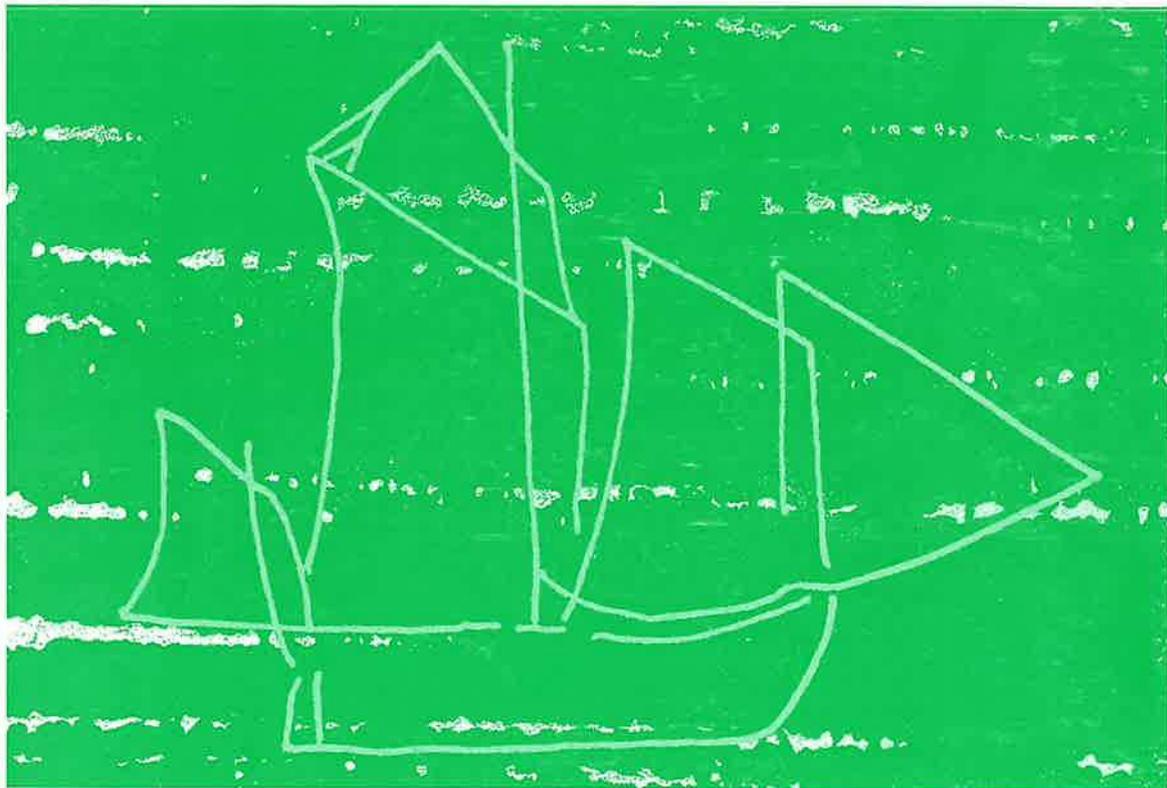


BERNIÈRES OPTIQUE NOUVELLE



Courseulles-sur-Mer



CENTRE JUNO BEACH

*Le musée canadien
des plages
du Débarquement*

Nouveau
Parc Juno
Visite
d'un bunker

LABEL
Normandie
Qualité Tourisme



Voie des Français Libres
14470 Courseulles-sur-Mer - FRANCE
Tél. 02 31 37 32 17 - Fax 02 31 37 83 69
www.junobeach.org

Sommaire

- 2 - 65^{ème} anniversaire du Débarquement
- 5 - La ferme Trébutien
- 8 - La Normandie dans tous ses états
- 10 - Développer le patrimoine végétal à Bernières
- 16 - Ravalez vos façades, elles le valent bien !
- 21 - Le Rayon vert
- 23 - Massacre à la tronçonneuse
- 24 - Du compost pour Bernières

BERNIERES OPTIQUE NOUVELLE

Association régie par la loi de 1901.

Siège social :

114, rue du Rgt de la Chaudière
14990 - Bernières-sur-Mer

www.bernieresoptiquenouvelle.fr

Composition du Bureau:

- Président:
Jean-Paul MAYER
- Vice-présidents:
Jean CUISENIER
Annick FLOHIC
- Secrétaire:
Catherine HENTGEN
- Secrétaire adjoint :
Annie de GERY
- Trésorier:
Stéphane MANDELKERN
- Trésorier adjoint :
Pierre BESSON

- Rédacteur en chef et maquette:
J.P. Mayer
- Rédacteurs:
Yves Beaudoux - Francine et Pierre BESSON — Jean CUISENIER —
Annick FLOHIC — Annie de Géry -
Nicolas MATHIEU - Jean-Paul MAYER

Imprimeur : Imprimerie Anquetil
312 616 550 B RCS CONDE
14200 Hérouville-St-Clair - 02 31 95 30 42

EDITORIAL



Le 65^{ème} anniversaire du Débarquement a valu à Bernières l'honneur d'être choisie pour les célébrations officielles du secteur canadien. Et c'est avec simplicité et émotion que les Berniérais ont accueilli les Vétérans, nos Libérateurs, derniers témoins de cette glorieuse page de l'histoire.

Cela a été également l'occasion pour Bernières d'aménager enfin la place du 6-Juin en prévision de ces cérémonies. Intention louable que ces aménagements, mais que leurs réalisations laissent à désirer !

Si les plantations réalisées sont « reversibles » et peuvent être reprises dans un esprit dunaire comme va bientôt l'entreprendre la municipalité, il en va tout autrement du traitement des sols, sans recherche particulière : une vaste surface « bétonnée », seulement pratique pour le nettoyage, enserrant le monument-signal et l'enfouissant d'au moins quinze centimètres, faussant ainsi ses proportions initiales et méconnaissant l'esprit de son concepteur, Y.M. Froidevaux : le jaillissement d'une étrave.

Et que dire de cette mise en lumière indigente qui manifestement n'a fait l'objet d'aucune réflexion ni d'essais préalables. La mise en lumière est pourtant elle aussi enseignée dans les écoles d'architecture ...

Domage, car ce sont là des aménagements pérennes que l'on va devoir subir pendant longtemps.

Mais que ceci n'altère pas le souvenir du sacrifice de nos héros canadiens et que cette place du 6-Juin nous rappelle chaque jour ce que nous leur devons.

Jean-Paul MAYER

65^{ème} ANNIVERSAIRE DU DEBARQUEMENT

Par Jean-Paul MAYER

Bernières a été choisie comme lieu officiel pour la célébration du 65^{ème} anniversaire du Débarquement en Normandie et B.O.N. a tenu à s'associer de façon pérenne à cette manifestation. Pour cela, l'association a conçu, réalisé et financé un parcours photographique retraçant la progression de nos libérateurs canadiens dans les rues de Bernières au cours de ce 6 juin 1944.



L'amiral Brac de la Perrière commentant devant l'Office de Tourisme la photo prise 65 ans auparavant devant le même bâtiment, alors gare de Bernières



Annie de Géry expliquant aux enfants la progression des troupes canadiennes dans la rue de la Mer, actuelle rue du Régiment de la Chaudière

De nombreux documents photographiques ont été patiemment réunis, sélectionnés et après de longues discussions, quinze clichés ont été finalement retenus : certains provenant des archives nationales du Canada, d'autres, les plus nombreux, très aimablement prêtés par Henri Beaudoux qui les avait lui-même réalisés le 6 juin 1944.

Ces clichés ont été confiés à une entreprise régionale qui les a restaurés et transférés sur un support aluminium revêtu d'un film anti-UV et anti-graffiti. La pose en a été effectuée par la municipalité, aux endroits déterminés par B.O.N., après l'accord des propriétaires des immeubles concernés.

Officiellement inauguré le 5 juin dernier au matin, ce parcours photographique a été suivi par plus de trois cents personnes, dont de très nombreux enfants, sous la conduite d'Annie de Géry, l'une de ses principales instigatrices.

La plaquette éditée par l'association¹ vous permettra de suivre vous aussi ce parcours et de revivre ainsi le cheminement des régiments canadiens le 6 juin 1944 dans les rues de Bernières.

Poursuivez aujourd'hui la progression des régiments canadiens à travers la rue de la Mer (rue du Régiment de la Chaudière), de la Grande-Rue (rue du Général-Leclerc) ou encore de la place de l'Eglise.

Les photos d'époque, fixées à l'endroit exact de leur prise, vous permettront de mieux comprendre encore ce jour à jamais entré dans l'Histoire, le D Day.

¹ Disponible à l'Office de Tourisme ainsi qu'au Café du Centre.



1 - La gare de Bernières, aujourd'hui Office de Tourisme, quelques heures après le Débarquement. Photographie originale, non recolorisée.



2 - Cimetière provisoire (soldats allemands et canadiens). On aperçoit un ballon captif (moyen de défense anti-aérienne de protection des bateaux), retenu au sol par des sacs de sable. A l'arrière-plan, la villa « Les Algues ».



3 - La 8ème brigade canadienne progresse dans la rue de la Mer, actuelle rue du Régiment de la Chaudière : embouteillage dans les rues étroites de Bernières ! A droite, la villa « Clos Anica », gravement endommagée, aujourd'hui disparue.



4 - Devant l'hôtel Belle-plage (hôtel Graves, premier centre de presse du Débarquement), mademoiselle Micheline Graves entourée par les Libérateurs.



5 - Le Régiment de la Chaudière poursuit sa progression dans la rue de la Mer, toujours encombrée. A droite, le mur endommagé du fief de Sémilly.



6 - Correspondants de guerre devant l'hôtel des Voyageurs, aujourd'hui restaurant « La Cancanière ». Photographie originale, non recolorisée.



7 - 8 heures du matin, les Canadiens, mitraillette en bandoulière, font une pause avec les habitants du 77, Grande Rue, actuelle rue du Général Leclerc.



8 - Progression d'un char dans la Grande-Rue.



9 - Un char amphibie (Sherman DD - Duplex Drive) arrive place de l'Eglise.



10 - Entouré de sa jupe de flottaison dégonflée, un char amphibie débouche de la rue des Ormes, actuelle rue du Royal Berkshire Regiment.



11 – Un char amphibie fait une pause place de l’Eglise. A l’arrière-plan, le magasin « La Normande d’Alimentation », aujourd’hui habitation privée.



15 – Après la bataille, un « duck » (petit char amphibie) hors service, dans un jardin privé. En arrière-plan, le clocher de l’église de Bernières.



12 – Photo prise du parc du fief de Sémilly, l’église de la Nativité de Notre-Dame, le clocher et les toits endommagés par un obus de marine.



13 – Chars, soldats canadiens et Berniérans devant le n°84 de la Grande Rue, maison endommagée par un obus tiré depuis la batterie allemande de Cabourg.



14 – Le sergent Rosaire Gagnon, fusil à l’épaule (tué quelques jours plus tard, le 13 juin, à Rots), accompagne deux Berniérans, Paul Martin tirant une carriole, aidé par Antonin Graves, propriétaire de l’hôtel Belle-Plage.

BERNIERES-SUR-MER
DEBARQUEMENT CANADIEN
6 JUIN 1944

A l’occasion du 65^{ème} anniversaire du Débarquement
Revivez la progression de nos Libérateurs
dans les rues de Bernières

Bernières
Optique
Nouvelle

Juin 2009

Pour vous permettre de suivre ce cheminement photographique, cette plaquette de 8 pages en quadrichromie est dès à présent disponible à l’Office de Tourisme de Bernières ainsi qu’au bureau de tabac, le Café du Centre (1,50€).

LA FERME TREBUTIEN

Après la guerre, Bernières comptait plus de vingt fermes situées dans le village ou dans ses abords immédiats. Leurs structures étaient assez semblables; elles étaient composées d'un ensemble de bâtiments ayant différents usages agricoles (granges, étable, cave, pressoir...) ou destinés à l'habitation, disposés autour d'une cour carrée ou rectangulaire avec un puit au milieu.

Nombre de ces fermes ne sont plus exploitées et il ne reste à ce jour que six exploitations agricoles en activité à Bernières. Si certaines fermes ont gardé leur unité architecturale, la plupart ont été démembrées entre plusieurs propriétaires, chacun possédant un des bâtiments transformé le plus souvent en maison d'habitation.

C'est le cas de la ferme exploitée jusqu'après la guerre par M. Trébutien dont le petit-fils a bien voulu nous raconter la transformation.

La ferme était située dans l'actuelle rue de la Crieux qui était autrefois une allée couverte, bordée d'ormes, de sureaux qui s'élevaient de chaque côté, formant une arche naturelle qui s'étendait depuis le château jusqu'à l'abattoir Verulst situé en face de la

ferme.

La photo de 1898 représente mon grand-père à l'âge de huit ans aux côtés de sa sœur et de ses grands-parents qui l'ont élevé. Ils sont assis devant la petite maison, aujourd'hui abattue, qui était située du côté opposé de la cour face à la



maison d'habitation.

J'ai connu mon grand-père et ma grand-mère cultivateurs dans la ferme dont j'occupe aujourd'hui l'un des bâtiments. Avant la guerre, mes parents, ainsi que mon oncle, travaillaient avec mes grands-parents. L'exploitation était de modeste dimension. Comme beaucoup de fermes à Bernières, on y faisait de l'élevage et de la polyculture.

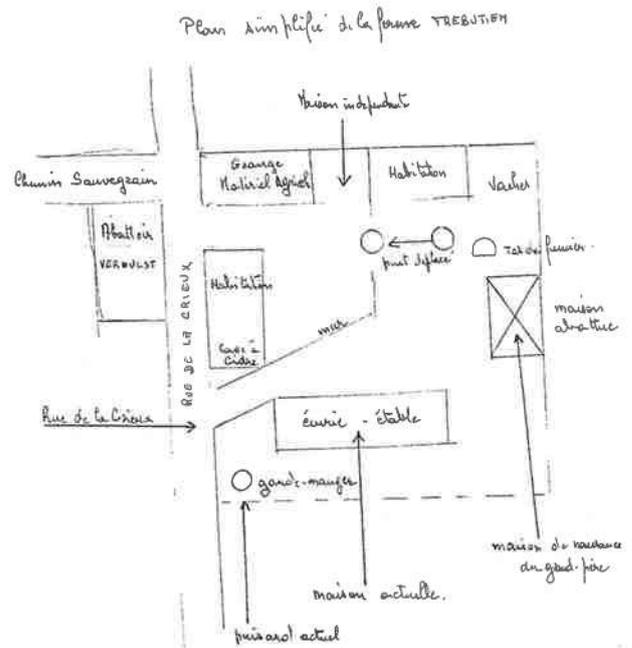
Pour assurer les gros travaux, il y avait quatre chevaux, peut-être des perchérons mais certainement pas de pure race. Le poney s'appelait Coquet ; un cheval portait le nom de Bamboche ; il y avait également un cheval tout blanc : c'était Mouton. Le quatrième était dénommé Bijou. Ils sont tous morts en sautant sur des mines.

Coquet était plus petit : il tirait la carriole pour aller chercher le lait dans les pâturages. Ma grand-mère conduisait la carriole et allait chercher le lait des vaches qui étaient dans la plaine, au piquet, car il n'y avait pas, à cette époque, de clôture électrique. Ma grand-mère devait avoir sept ou huit vaches. Le piquet était déplacé chaque jour pour permettre une exploitation rationnelle de l'herbage. La carriole servait aussi pour aller au marché.

Mon grand-père produisait du colza qui était transporté sur un brancard après la récolte. Il faisait également du blé, de l'orge, de l'avoine, un peu de maraîchage. La famille vivait sur la ferme, sans faire fortune. A la ferme, on buvait l'eau du puit qui était à côté du tas de fumier : on disait pourtant que c'était la meilleure eau de Bernières ; bien sûr, cette eau n'était pas potable mais personne n'était jamais malade.

On fabriquait du cidre en achetant des pommes, la ferme ne possédant pas de plantation de pommiers. Plusieurs petites fermes de Bernières ressemblaient à l'exploitation de mon grand-père.

Après le Débarquement et la mort de ses chevaux, mon grand-père a pu en obtenir deux : l'un baptisé Coquet (comme celui qui était mort) et l'autre Carmen, une jument très robuste. Un de ces chevaux a, postérieurement à la Libération, été tué par une mine ; le jeune commis qui l'accompagnait a été légèrement blessé.



Malgré cette aide, mon grand père n'a pas eu les moyens de reconstituer une exploitation car il n'avait pas bénéficié des « dommages de guerre », à la différence d'autres exploitants dont les bâtiments avaient été détruits.

Mon grand-père a fini sa carrière professionnelle comme employé municipal ; il a été capitaine des pompiers. Il s'occupait également de la clique car il jouait de plusieurs instruments : accordéon, clairon et tambour.

Plusieurs années plus tard, ma grand-mère a vendu les bâtiments de la ferme à différents acquéreurs, tous extérieurs à Bernières.

Ma grand-mère a vendu la maison d'habitation qui se trouve le long du chemin de la Crioux à M. et Mme Isabelle, puis leur fille l'a revendue à des gens de L'Aigle qui la louent. Cette maison comprend une pièce principale assez grande puisque les ouvriers y mangeaient. Un escalier montait à l'étage où il y avait trois chambres transformées ensuite en appartements qui étaient loués à des estivants. Pendant l'été, mes grands-parents vivaient dans l'autre petite maison, dans une chambre et une cuisine. Ces locations apportaient un revenu d'appoint : beaucoup de Bernierais faisaient de même.

La maison qui appartenait à une dame Bodard été rachetée. C'est une petite maison insérée entre deux autres bâtiments qui n'a jamais fait partie de la ferme.

La construction qui fait la limite nord du terrain est devenue la propriété de personnes originaires

de l'Est de la France, après plusieurs changements de mains.

Les circonstances ne m'ont pas permis d'acquérir toute la ferme, ce qui aurait permis de la conserver. Mais j'ai cependant pu acheter la grange à ma grand-mère.

Tous les bâtiments de la ferme de mon grand-père étaient en pierre. Les murs de la grange que j'ai achetée à ma grand-mère avaient environ 70 centimètres d'épaisseur. J'ai tout rasé après avoir eu un permis de construire pour transformer la grange en habitation. La toiture était en tuiles. Je me suis simplement servi de l'emplacement sur lequel j'ai bâti une maison neuve construite en briques. J'ai rallongé la grange. A l'époque, nous avons avec mon oncle, à l'aide d'un tracteur que j'avais équipé d'une benne, déchargé les pierres de la démolition dans des carrières. J'ai tout fait de mes mains : ferronnerie, menuiserie, maçonnerie, etc.....

Quand j'ai construit ma maison, nous avons creusé avec mon père pour installer la cuve à fioul ; en dégagant la terre nous avons découvert un trou d'un mètre de rayon environ avec des pierres bien assemblées et au milieu

des cailloux. Nous avons fouillé car la légende parle d'un souterrain qui viendrait du château de la Criex (celui de Douville) et qui irait jusqu'au château de Creully. C'est faux bien entendu.

Avec mon père, nous avons dégagé cette fouille de forme conique, avec une sorte de marche-pied permettant de descendre. Je suis descendu à près de trois mètres cinquante ; ce n'était pas un puit. En extrayant les pierres, j'ai découvert un petit vase en porcelaine violette ou marron. J'ai ensuite échafaudé. Enfin, en frappant avec une masse, j'ai fait descendre verticalement une barre à mine. Quand je n'ai plus pu enfoncer la barre à mine, je l'ai relevée et j'ai constaté qu'elle était mouillée sur environ vingt centimètres : j'avais vraisemblablement rencontré la nappe phréatique.

Selon Jean Cuisenier, cette construction devait être un garde-manger. Il est toujours là ; je l'ai seulement couvert d'une dalle en ciment et je m'en sers comme d'un puisard.

Propos recueillis par Françoise et Pierre BESSON

SPECIAL ADHERENTS B.O.N.

Depuis plusieurs années déjà, B.O.N. organise une sortie originale concernant le patrimoine local, exclusivement réservée à ses adhérents. Ainsi a-t-on pu visiter le tumulus néolithique de Colombiers-sur-Seulles, le musée maritime de l'île de Tatihou ou encore l'abbaye de Longues. Chaque visite étant conduite par les spécialistes du site.

Cette année, B.O.N. emmènera le 13 juillet prochain ses chers adhérents à Periers-sur-le-Dan.

Son église, dont les vestiges sont classés monument historique, conserve une nef romane ruinée et un chœur gothique du 13^{ème} siècle. L'ensemble a été restauré en 1980 et permet de reconnaître sur les murs de la nef la maçonnerie dite "en arête de poisson", abandonnée pour la construction du chœur. Celui-ci conserve un ensemble rare de peintures murales des 13^{ème} et 14^{ème} siècles qui viennent d'être restaurées sous l'impulsion de l'Association pour la Sauvegarde de l'église de Périers-sur-le-Dan et de son Site.

Ces restaurations ont été réalisées par trois restauratrices italiennes sous la conduite de Pierre Laure, la DRAC de Basse-Normandie assurant la maîtrise d'ouvrage. Elles nous seront présentées par Marie Le Prince, présidente de l'association qui, à l'issue de cette visite, conviera les membres de B.O.N. à un pot que l'on imagine déjà bien sympathique !



LA NORMANDIE DANS TOUS SES ETATS

Pour la première fois, le musée des Beaux-Arts de Rouen, le musée Malraux du Havre et le musée des Beaux-Arts de Caen s'associent pour organiser une importante manifestation en trois volets intitulée « La Normandie pittoresques 1820-2009 ».

Les trois expositions, présentées simultanément dans les trois musées, sont consacrées à l'illustration de la Normandie et de ses cinq départements. Articulées autour de séries d'images (albums de lithographies dans la première moitié du XIXe siècle, volumes illustrés d'héliogravures à la fin du XIXe siècle et commandes photographiques au XXe siècle), elles mettent en évidence les définitions culturelles et visuelles qui ont contribué à forger l'identité du territoire normand.

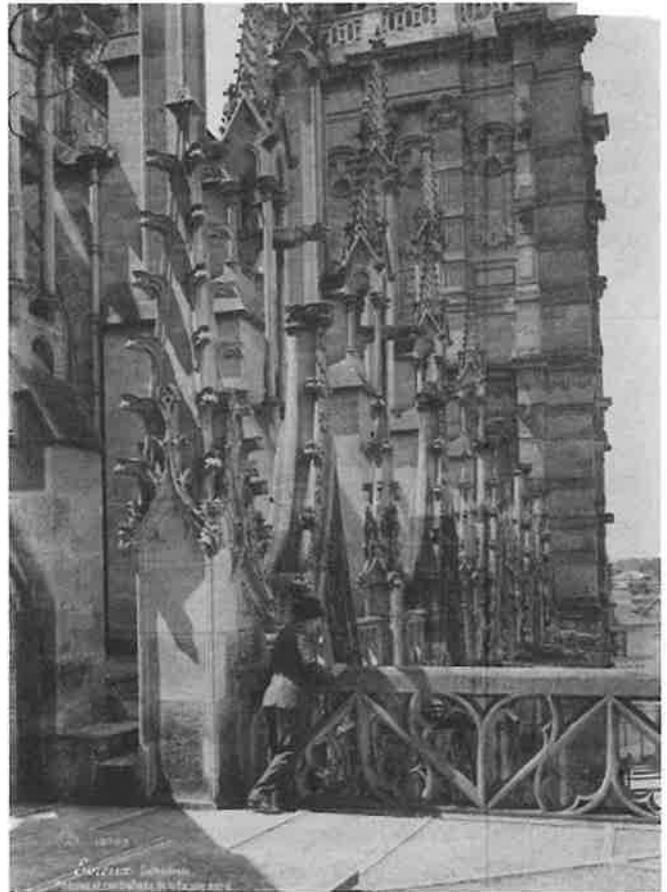
Cet événement permet de retracer les transformations du regard et les changements intervenus dans les choix iconographiques ainsi que l'évolution des techniques artistiques (peintures, lithographies, photographies, héliogravures). Il s'attache à revisiter la notion de pittoresque au cours des deux siècles passés, depuis son apogée à l'époque romantique jusqu'à sa remise en question dans l'art contemporain.

Pourquoi, depuis près de deux siècles, la région fascine-t-elle les artistes ? Les Musées de Rouen, du Havre et de Caen livrent une réponse commune.

Des galets de Dieppe au Mont-Saint-Michel, le pittoresque n'est plus ce qu'il était. Depuis les dessins des premiers touristes anglais débarqués après l'Empire, le regard sur la Normandie n'a cessé d'évoluer. Ruelles, églises, collines et littoral de ces terroirs ont constamment séduit. Toutefois, leur perception a changé quasiment à chaque génération. Pourquoi ? Trois musées réunis exceptionnellement tentent d'expliquer cette fascination et ces mutations.

Le musée de Rouen : « la Normandie pittoresque et romantique »

«Tout commence en 1820 lorsque la guerre est finie, rappelle le commissaire Diederik Bakhuys. Outre-Manche, la génération des jeunes artistes romantiques réalise son rêve : partir sur les traces de la Normandie gothique. L'ancien duché de Guillaume le Conquérant, à l'origine de leur nation, demeure encore très médiéval. Le territoire va être littéralement passé au peigne fin pour une moisson de feuilles qui serviront à la publication d'innombrables gravures. La notion de patrimoine émerge alors dans l'opinion, au point que les saccages commis depuis le début de la Révolution arrivent à être freinés.»



Séraphin Médéric Mieusement (1840-1905), Cathédrale d'Evreux, pinacles, 1878, épreuve photographique sur papier albuminé.
Médiathèque du Patrimoine

Quelque cent quarante peintures, aquarelles, dessins et estampes, dus à Bonington, Cotman, Turner ou encore Géricault ou Isabey sont réunis. C'est ce type de travail qui donne enfin une idée au public nostalgique de la Restauration des beautés de l'abbaye de Jumièges, du château de

Tancarville ou des berges de la Seine. Hubert Robert avait célébré la ruine antique, les romantiques sacralisent, eux, les vestiges de Robert le Diable ou d'Arques-la-Bataille. Ils créent le goût troubadour, visions poétiques où des personnages vêtus comme au temps d'Henri IV peuplent les abords d'édifices venus d'un passé grandiose et blessé. Le succès est tel que le baron Taylor et Charles Nodier réussirent la commercialisation de leurs vingt volumes des Voyages pittoresques et romantiques entre 1820 et 1878.

Un travail éditorial comparable par son ampleur à l'Encyclopédie de Diderot et à la *Description de l'Égypte* commandée par Bonaparte.

Le musée du Havre : « la Normandie pittoresque et monumentale »

Le monumental imagier de Lemâle, chef-d'œuvre éditorial de la photographie, présenté au Musée



Rouen, le quai de Paris, huile sur toile de Johannes Bosboom.

Malraux du Havre, entend surfer sur cette vague. Mais la technique inventée par Niépce et mise au point par Daguerre en 1839 ne sera d'une commercialisation facile qu'après 1870. Lemâle mourra ruiné. Ses nombreux employés auront bouclé l'inventaire : la valeur d'une telle entreprise est devenue inestimable. À partir des années 1950, d'autres photographes sillonneront ce grand Ouest. La mutation est telle qu'ils peuvent à

nouveau avoir la sensation de défricher un horizon vierge, si l'on excepte

les sites désormais mondialement célèbres.

Depuis Lemâle, il est difficile de saisir le Mont-Saint-Michel ou le quai de Paris à Rouen sans tomber dans le convenu.

Le musée de Caen « la Normandie pittoresque et contemporaine »

À Caen, le Musée des Beaux-arts propose une sélection de ces photographies du XX^e siècle et contemporaines, réalisées par une trentaine d'artistes. Elles cadrent très librement les friches, les landes, les faubourgs neutres, les chantiers, le crachin. Au Havre, le béton d'Auguste Perret dresse de nouvelles lignes sur le ciel gris. Précédemment au service de Le Corbusier, Lucien Hervé magnifie ces tracés rectilignes. À nouveau, malgré les catastrophes, l'étrange charme normand opère.



Vaucottes, Seine-Maritime, 2005 Crédit : © Jem Southam/musée des Beaux-Arts de Caen

Trois expositions à voir absolument, pour tous les amoureux de la Normandie, jusqu'au 16 août.

«Voyages pittoresques, Normandie 1820-2009» jusqu'au 16 août aux Musées des Beaux-arts de Rouen (02 35 71 28 40), de Caen (02 31 30 47 70) et au Musée Malraux du Havre (02 35 19 62 62). Une entrée plein tarif dans le premier site donne droit au tarif réduit dans le second et à la gratuité dans le troisième. Catalogue commun Silvana Éditoriale, 512 p., 55 €. Hors-série «Connaissance des arts», 9 €.

Source : www.forumNormandie.fr

Développer le patrimoine végétal de Bernières

Par Francine BESSON ET Yves BEAUDOUX

Une simple photographie vue du ciel renseigne sur la richesse du patrimoine végétal de Bernières et ça n'est pas sans raison que le règlement de protection de la zone architecturale et urbaine a été récemment élargi à la protection du patrimoine paysager (ZPPAUP).

Bien que 90% du couvert végétal de Bernières soit constitué par les grandes propriétés, notre propos est ici de suggérer aux anciens et aux nouveaux Berniérais, amateurs de jardins, petits ou grands, des recettes, guide pour éviter les déceptions causées par l'atrophie ou la mort de leurs arbres ou plantes préférés, et de profiter pleinement de leur jardin

Après avoir observé les principaux arbres des grands ensembles de Bernières, nous soulignerons l'intérêt de l'entretien de l'existant avant que d'aborder une discipline de plantation.

Les principaux espaces privés boisés nous ont été très aimablement ouverts par leurs propriétaires et nous avons pu ainsi répertorier les genres et espèces d'arbres bien implantés dans Bernières.

On y relève huit genres principaux ; il s'agit de l'Erable ou *Acer*, du Marronnier ou *Aesculus*, du Hêtre ou *Fagus*, du Frêne ou *Fraxinus*, du Tilleul ou *Tilia*, du Robinier ou *Robinia* (faux acacia-pseudoacacia), du Pin ou *Pinus* du Chêne vert ou *Quercus ilex* et enfin de l'If ou *Taxus*.

Certains parmi ces arbres observés, méritent une attention toute particulière car se sont de véritables spécimens de collection (photos 1 et 2).

Les Ormes ou *Ulmus*, majoritaires il y a quelques décennies (on se souvient de la rue des Ormes, allant de l'église à la mer, actuelle rue du Royal Berkshire Regiment), ont été éliminés par la graphiose. Il existe cependant de nouvelles espèces et variétés résistantes que l'on peut replanter : genre *Ulmus*, espèce *Resista*, variété Sapporo Gold (photo 3)

Ces arbres sont différemment représentés dans les propriétés, suivant le choix de leurs propriétaires successifs ou leur histoire.

Certaines plantations répondent à un plan, par exemple le double alignement de hêtres à Quintefeuille (les hêtres alignés le long d'une étroite allée n'étaient-ils pas là pour protéger des rayons du soleil le teint des promeneuses sur cette allée ?), l'alignement de tilleuls menant au

manoir de la Luzerne et au château de Quintefeuille. (photo 4).

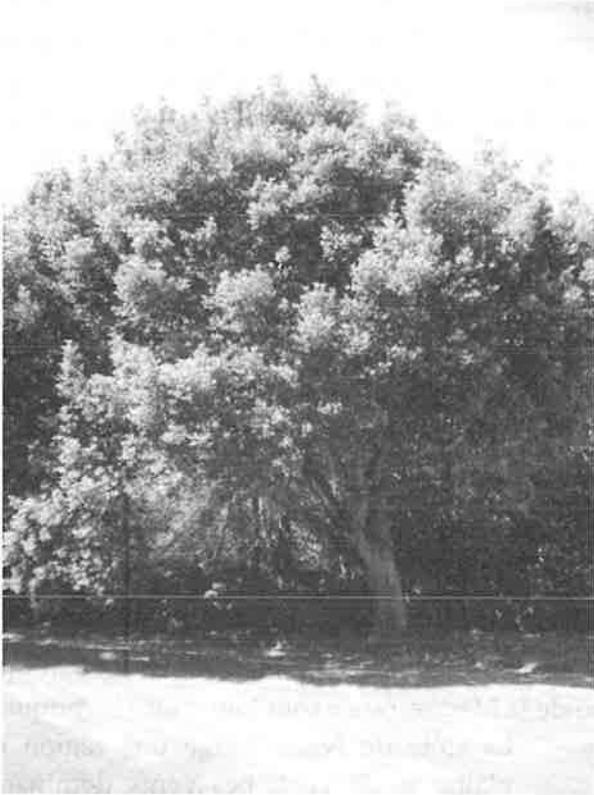
D'autres plantations ne semblent pas avoir été faites selon des règles bien précises comme des plantations le long des cheminements, le long des murs ou encore des bosquets au milieu des pelouses. Mais il n'est pas facile aujourd'hui de retrouver s'il existait une réelle structure des plantations ou de savoir si celles-ci étaient faites sans recherche de plan, selon le goût du propriétaire ou si, à la suite de tempêtes, de maladies ou d'abattage sans réelle nécessité, elles n'avaient pas été défigurées.

Mais nombreux sont les propriétaires qui ont, à ce jour, la volonté de sauvegarder et/ou de réaménager leurs espaces verts et ce pour notre plus grand plaisir.

L'entretien de l'existant en prévision de l'avenir

La taille des arbres doit maintenir ceux-ci en forme, en préservant leur physiologie, leur santé, leur longévité et leur esthétique.

La pratique qui consiste à réduire la hauteur des arbres en les étêtant doit être réservée à certains types de haies du bocage normand ; les arbres ne sont pas des buissons. L'étêtage occasionne un déséquilibre de l'architecture, engendre un surnombre de rejets mal ancrés au tronc et



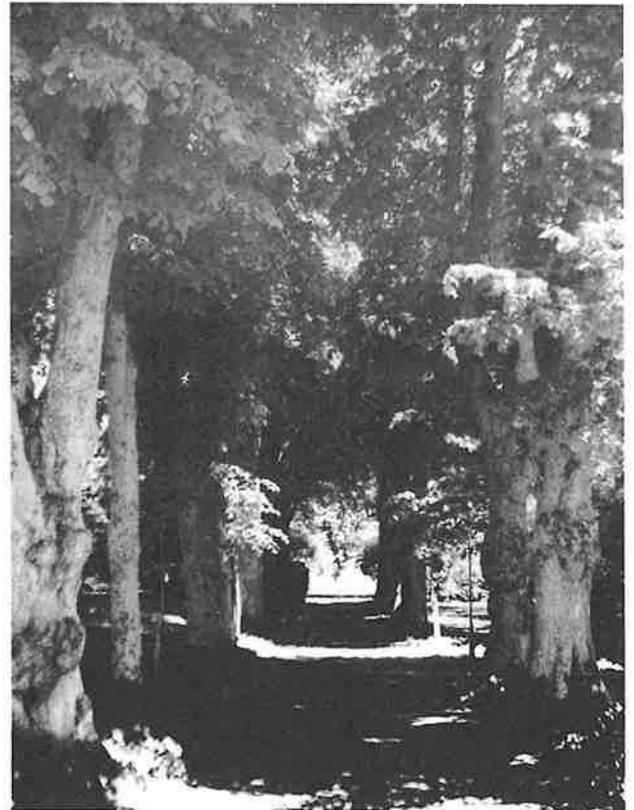
1 : *Quercus ilex* ou chêne vert



2 : *Fagus* ou hêtre



3 : *Ulmus* ou Orme



4 : *Tilia* ou Tilleul

développe des zones d'entrée d'attaques pathogènes (maladies, parasites) ou encore des descentes de cime avec assèchement des bois en tête par perte de la dominance apicale ; en effet la conduction de l'hormone principale de la pousse des arbres se situe de l'apex vers la base (photos 5 et 6).

Il convient d'éviter la taille en têtard, telle qu'elle a été appliquée à la haie brise vent du terrain de rugby de Bernières, car taillée à un, deux ou cinq mètres du sol, les branches qui repoussent se trouvent mal ancrées au tronc et sont plus cassantes et dangereuses (photos 7, 8 et 9).

Par contre la « taille douce » est respectueuse de la physiologie de l'arbre et de sa physionomie. Elle consiste à aérer l'arbre dans toute sa hauteur, en réalisant des tailles d'éclaircie, sur de petites sections pour limiter le traumatisme, en privilégiant les coupes multiples et de petites tailles. Une coupe de sections plus importantes aura beaucoup moins de chance de cicatriser totalement. De plus la sélection des branches périssantes à supprimer, allège et aère le volume de l'arbre, qui ne fait plus obstacle au vent mais se laisse traverser plus facilement, réduisant ainsi les risques de rupture.

Les grosses réductions demandent un suivi plus rapproché car les rejets retrouvent rapidement leur hauteur et présentent alors un danger, leur volume plus dense augmentant les risques de casse ou d'arrachage de l'arbre.

C'est pour ces raisons qu'il convient de généraliser la « taille douce » pour les arbres ; c'est ainsi qu'a été réalisé l'élagage du parc Berthélémy ou encore du parc Pillier à Saint Aubin.

Cette technique peut également être employée pour de plus petits arbres, voire des arbustes, afin de favoriser leur développement et d'éviter l'enchevêtrement des branches.

La coupe elle-même doit aussi suivre impérativement certaines règles. Le bourrelet, formé initialement par l'insertion des branches doit être respecté pour une bonne cicatrisation de la plaie, faute de quoi les bois meurent, pourrissent et sèchent laissant s'installer les insectes lignivores (qui mangent la lignine).

En conclusion, la préservation d'un patrimoine arboré nécessite un suivi sanitaire et un grand respect du végétal en privilégiant les coupes multiples et de petite taille par rapport aux coupes trop importantes qui diminueront les chances de cicatrisation et souvent altéreront son image.

D'autre part dans notre région où les tempêtes ne sont pas exceptionnelles, un arbre « allégé » résistera mieux à la force du vent.

Politique de plantation et conseils

Le climat, les vents, les températures, les périodes de plantation et la situation par rapport à la mer doivent être pris en compte.

Les températures et le climat des zones littorales de la mer du Nord, de la Manche, de l'Atlantique ou de la Méditerranée sont loin d'être identiques.

- La Côte de Nacre longe une région de plaine et de vent. Les vents dominants viennent de l'ouest, de la terre et du sud. Les vents d'est sont relativement faibles à moyens, et si les vents forts et les tempêtes sont plus rares, on constate cependant lors de ces vents violents de nord-est, de gros dégâts dus au dessèchement des bourgeons et des jeunes rameaux et au dépôt de sel.
- Les gelées apparaissent en novembre et sévissent en janvier et février. Il s'agit surtout de gelées nocturnes. Les températures s'élèvent en mars mais les nuits restent froides et les gelées blanches sont à craindre jusqu'en avril. Les automnes sont cléments jusqu'au début novembre
- Les périodes de plantations se situeront de préférence en octobre ; pour les plantations qui auront lieu au printemps, l'arrosage l'été sera impérieux
- La situation par rapport à la bande littorale guidera le choix des végétaux comme bien sûr l'orientation, l'ombrage et la qualité du sol pour la réussite d'un bel « espace vert » :

Ligne 1 : terrain proche de la mer ou en situation très éventée, c'est la zone la plus difficile en terme de décoration et il sera judicieux d'installer des plantes dunaires,



5 : Bois mort en tête d'arbre



6 : Bois mort en tête d'arbre



et 9 : Taille « en têtard » sur le Platon, en bordure du terrain de rugby



8



9

graminées telles que Phalaris, Elymus, Miscanthus, Cortaderia (herbe de la Pampa). Les plantes à feuillage gris (lavande, senecio, atriplex) ou cirieux (fusain, pittosporum elagnus), les plantes dites grasses (sedum spectabile) ainsi que de nombreuses espèces vivaces (iris, astericum, cinéraire) ont une très bonne résistance au vent. (photos 8 et 9).

Quant aux arbustes, on suggèrera Hippophae rhamnoides, Tamarix, Ajoncs, Atriplex, Baccharis halimifolia, Seneciogreyi, Olearia.

Ligne 2 : terrain abrité du vent de mer ; c'est la ligne des plantes qui se plaisent au grand air en supportant quelques embruns.

Cette ligne présente moins de difficultés car il est possible d'y incorporer un grand nombre de plantes et arbustes de toute catégorie et certains arbres tels que le chêne vert, le peuplier, le platane, le mûrier l'érable le pin, le frêne ou encore des fruitiers, comme le pommier ou le poirier, pourront y grandir.

Ces plantations auront cependant plus de chance de se développer si elles sont protégées par des obstacles naturels comme les haies ou artificiels, palissades ou brandes de bruyère qui, s'ils ne suppriment pas le vent, en atténuent la force. La plante brise-vent doit avoir une parfaite résistance au sel et au vent. (photos 10 et 11).

Ligne 3 : arrière pays ; cette zone permet les végétaux qui se plaisent aussi bien en bord de mer qu'à l'intérieur des terres. En ce qui concerne les arbres, ceux que nous avons observés dans les parcs et jardins seront les bienvenus alors que pour les arbustes, le choix très vaste ne se limite qu'à celui des propriétaires.

Toutes les plantes bocagères sont adaptées, en port libre, en haies ou isolées

Pour les propriétés de taille modeste ou les terrains inférieurs à 600m² il faut tenir compte de la taille à maturité des arbres afin d'éviter d'avoir à les abattre avant leur épanouissement complet.

Ne pas oublier que les arbres trop rapprochés gênent l'arrivée de la source de lumière indispensable, de même que leur plantation trop

proche des murs peut être dommageable à ceux-ci à cause du développement des racines.

A Bernières, la municipalité, les lotisseurs à sa demande, et la plupart des particuliers plantent ou replantent beaucoup d'espaces verts. Bien que le choix des variétés soit délicat, une harmonie du couvert végétal, entre toutes ces initiatives, doit être respectée.



8 : Plantes dunaires

En conclusion, la solution la plus simple et la meilleure pour imaginer votre futur « espace vert », c'est de regarder autour de vous dans Bernières, les plantations déjà existantes afin d'éviter de choisir des plantes inadaptées, c'est aussi de prendre conseil auprès des professionnels !



9 : Plantes dunaires

Quant à l'achat, il sera préférable de le faire chez des pépiniéristes proches dont les plantes, déjà acclimatées, auront une meilleure résistance, en effet les embruns salins peuvent se déposer à quelques kilomètres à l'intérieur des terres.

Un jardin proche de la mer, quel rêve ! Mais les végétaux souffrent des vents qui les brusquent, du sel qui les brûle, du sable qui les broie, nous espérons cependant avoir influencé nos lecteurs bernierais qui sauront déjouer ces difficultés.

Donc à vos bêches râteaux et cisailles douces pour que Bernières soit la plus verte de notre Côte de Nacre.



11 : Brandes de bruyères



10 : Haies

Nous remercions vivement les propriétaires d'espaces verts anciens qui nous ont ouvert leurs portes avec tant de gentillesse, permettant ainsi nos observations et commentaires.

AVIS AUX COLLECTIONNEURS DE B.O.N.

Vous vous posez une question relative au patrimoine de Bernières, à son histoire, à son environnement : un port à Bernières ? Les dunes vont-elles disparaître ? Un chou marin sur notre plage ? Qu'est-ce que « faire la pelouze » ? Qui était Saint Jean de Bréboeuf ou encore, qu'est-ce que la gui-gui, la vraie ?

Autant de questions quasi existentielles dont vous trouverez assurément la réponse dans l'un des bulletins de B.O.N.

Pour vous y aider, n'oubliez pas tout le travail patiemment accompli par notre Webmaster préféré qui a saisi pour vous sur le site de B.O.N. le chapeau introductif de tous les articles parus depuis 17 ans ! Un vrai travail de bénédictin !

Alors, à vos claviers :

<http://bernieresoptiquenouvelle.fr>

RAVALEZ VOS FAÇADES...

ELLES LE VALENT BIEN !

Première partie : les murs

La récente commémoration du 65^{ème} anniversaire du Débarquement des troupes alliées en Normandie a rappelé à la population de Bernières combien la commune a payé en vies humaines et en patrimoine bâti sa position de plage de Débarquement, ou *Juno Beach*. On peut désormais suivre la progression des troupes canadiennes à travers le village par les photographies mises en place à l'initiative de B.O.N. avec le concours de la municipalité.

Or l'église n'a pas été le seul bâtiment à être atteint par les obus, il s'en faut. Des maisons entières ont disparu, d'autres ont été gravement endommagées, d'autres encore ont eu les murs couverts de mitraille, les toitures soufflées, les portes et fenêtres, arrachées. Ces dégâts sont peu de choses, assurément, comparés à l'ampleur des enjeux et aux pertes en hommes parmi la population et parmi les troupes engagées. Il a fallu faire face au plus pressé, reloger des familles dont les maisons avaient été détruites ou trop gravement atteintes pour rester habitables. Puis le temps de la reconstruction est venu, le paiement de « dommages de guerre » a facilité les travaux, les particuliers ont fait ce qu'ils ont pu, la municipalité aussi et, pour sa part spécifique, l'État, attentif aux monuments historiques, est intervenu pour réparer l'église.

Il reste qu'en ces années-là, l'urgence a prévalu sur les soucis d'urbanisme. La loi d'orientation foncière prescrivant la création de Plans d'Occupations des Sols (POS) ne date que de 1967. Encore n'a-t-elle été appliquée que progressivement. Entre 1944 et 1979, date du premier Plan d'Occupation des Sols de Bernières, trente années se sont écoulées, le temps qu'une génération laisse à la suivante la responsabilité de prendre en charge le patrimoine bâti. Et c'est une génération plus tard encore, ou presque, que la Zone de Protection du Patrimoine Urbain (ZPPAU) a été créée en 1989, puis en 1992 la Zone de Protection du Patrimoine Urbain et Paysagé (ZPPAUP), pour fixer des règles plus précises et fournir aides, conseils et incitations fiscales aux projets de constructions nouvelles ou de réhabilitation du patrimoine bâti ancien.

B.O.N. a voulu en savoir plus par un entretien avec Jean Cuisenier sur une question précise qui nous est souvent posée : comment ravalier les façades des maisons anciennes ?

B.O.N. : *Jean Cuisenier, votre famille est installée à Bernières depuis de nombreuses générations. Vous avez consacré une partie de vos activités professionnelles à l'étude de l'architecture ancienne en France et en Europe. Vous avez publié des livres sur le sujet. Et vous venez de ravalier votre maison de Bernières. Comment ? Et pourquoi, tant d'années après le Débarquement ?*

J.C. Je vous remercie de me consulter, mais vous m'embarrassez car je ne suis pas architecte. Vous m'embarrassez plus encore en m'invitant à m'exprimer sur un sujet qui, pour moi, n'est pas seulement un thème de recherche, mais aussi et

surtout un motif d'engagement personnel et familial. Une maison dont on a la propriété par héritage dans un bourg où sa famille est installée depuis si longtemps n'est pas seulement un bloc de pierre couvert d'une charpente et d'une toiture, un bâtiment plus ou moins bien adapté aux usages qu'on en attend. C'est avant tout un lieu de mémoire, une place qui a été habitée par une lignée qui s'est ramifiée dans le temps, s'est trouvée amputée d'une branche par un décès prématuré, ici, dont une autre branche a prospéré, là, qui s'est prolongée par les femmes, à tel embranchement, par les hommes, à telle autre bifurcation ; une place où l'on sait qu'un

arrière-grand-père est mort dans telle pièce, qu'un arrière-arrière-grand oncle a préparé son brevet pour devenir capitaine de navire dans ce bureau-ci, qu'une arrière-arrière-grand-mère a accouché dans cette chambre-ci, que deux arrière-arrières-grand-tantes ont vécu célibataires dans ces trois pièces là, etc. Bref, vous l'avez compris. Vous me questionnez sur un sujet qui m'implique personnellement trop pour que je puisse vous parler sans beaucoup de passion.

Alors, essayons de prendre un peu de distance. Et commençons par interroger les mots.

B.O.N. *En effet, « ravalier », « ravalement », qu'est-ce que cela signifie exactement ?*

J.C. Ce sont de vieux mots français toujours en usage, bien vivants, si vivants qu'une marque de cosmétique s'en sert pour placer ses produits. L'ignoreriez-vous ? Que non, n'est-ce pas ! « Ravaler, » c'est « re-descendre d'amont en aval », reprendre le chemin de l'aval. On « ravale » une personne en la faisant descendre de la position élevée qu'elle occupait et en la ramenant à une position inférieure. En maçonnerie, on ravale un mur en commençant le travail par le haut, le « mont », et en descendant vers le bas, le « val ». « Ravaler une façade », c'est donc, dans le langage de la maçonnerie, engager un travail sur un mur de façade en commençant par le haut, sans plus de précision sur les opérations techniques à conduire. Et j'imagine que c'est à ces travaux que vous vous intéressez...

B.O.N. *... que nous nous intéressons, et surtout que les Bernièrais s'intéressent, car beaucoup s'interrogent. Comment traiter les façades ? En mettant les pierres à nu ? En appliquant un crépi de ciment ? En peignant murs et encadrements de portes et fenêtres de teintes différentes ? En appliquant un ou des enduits ?*

J.C. Je vais tenter de vous répondre. Mais auparavant, entendons-nous bien, une nouvelle fois, sur les mots. Ce dont il est question, ce sont les « façades ». Autrement dit, les « façons de traiter la face » des bâtiments. Remarquez bien : la « face » des habitations et, par extension, la « face » de certains bâtiments. Cela veut dire que pour tout le monde, pour les passants dans la rue, pour les hommes de métier, pour les administrations, pour

les habitants eux-mêmes, l'habitation a une « face », elle se présente par un « devant », sinon une « devanture », opposé à un « arrière » ; elle s'offre, elle s'expose comme un « visage » avec ses ouvertures et ses fermetures, ses béances et ses clôtures. C'est dire combien l'opération de « ravalier sa façade » est loin d'être quelconque, combien elle implique ceux qui s'y lancent. N'est-ce point par le « visage » que l'habitation s'expose à la rue, telle une personne, qu'elle s'offre au public ?

Voilà pourquoi la façade requiert tant de soins

B.O.N. *Mais quels soins donc ? Et comment les appliquer ?*

J.C. Distinguons d'abord les maisons par leur genre et par leur date de construction, plutôt que par leur emplacement. Le centre historique autour de l'église est concerné au premier chef, il est vrai. Mais des lieux-dits plus éloignés ne le sont pas moins : je pense par exemple à La Crieux ou à La Haute Rive, où des maisons anciennes méritent les plus grands soins ; je pense aussi à certaines maisons proches de la mer, qui sont typiques de l'architecture balnéaire de la fin du XIX^e siècle.

Sait-on que les maisons anciennes de Bernières – disons, les maisons bâties avant la fin du XIX^e siècle, avaient pour matériau de base de la pierre en moellons, extraite par lits de carrières toutes proches : une carrière existait au lieu-dit La Perruque, que j'ai connue encore avant la guerre de 1939, une autre existait à peine plus loin à Revières. Quant à la pierre de taille, qui doit être de grain fin et régulier pour être convenablement travaillée, elle était extraite et débitée guère plus loin encore, à Orival, au Nord de Creully, depuis les temps gallo-romains au moins.

Quant au sable, il est de fait que certains bâtiments de service, appentis, remises, petites granges, étaient bâtis à l'aide de mortiers au sable de mer, comme il apparaît par le salpêtre qui suinte de leurs murs. Mais la plupart des habitations anciennes ont, pour sable de mortier, du sable de rivière, matériau qui ne manquait pas alentour, on le sait, en raison de la Seulles et de ses affluents. Nombre de maisons anciennes avaient leurs murs liés au « mortier de terre », un mortier ainsi nommé parce que le sable dont il

était formé était tout récemment sorti de terre lors de la mise en œuvre, encore humide, donc, et plus aisément apte au mélange avec la chaux pour former le liant.

Si vous gardez ces données présentes à l'esprit, vous avez déjà un certain nombre de réponses aux questions que vous vous posez.

B.O.N. *Allez-y, articulez vous-même les questions et les réponses : ce sera plus sûr !*

J.C. Si vous avez un vieux mur à abattre puis à reconstruire, une habitation à rehausser, un corps de bâtiment à construire, vous avez à choisir. Ou bien opérer comme autrefois, prendre un sable de rivière local, mélanger chaux et sable en due proportion (un quart de chaux avec le « sable terrain ») pour obtenir un bon mortier, poser les moellons en lits réguliers en suivant le sens qui était le leur dans leur environnement naturel. Ou bien élever le mur en parpaings de fabrication industrielle, et revêtir sa face en moellons joints au mortier de chaux selon la technique ancienne. Ou bien encore élever le mur en parpaings comme dans le cas précédent, et revêtir ce mur d'un enduit à la chaux. Le choix entre ces options ne dépend pas de la réglementation, mais du genre de bâtiment à ravalier et dépend bien entendu des moyens financiers dont vous disposez.

B.O.N. *Vous parlez d'enduit à la chaux. Beaucoup de personnes à Bernières ne comprennent pas que l'on préconise de revêtir les façades d'un enduit, alors que des moellons joints au mortier de chaux donnent aux murs un bel aspect blond, et que la lumière fait ressortir la qualité de la pierre.*

J.C. J'attendais cette question et je sais combien le sujet est controversé. Mais vous allez comprendre qu'il y a une réponse simple, claire et catégorique. Lors de la période de reconstruction d'après le Débarquement et la fin de la guerre, il a fallu faire vite, partout, à Bernières comme ailleurs. Des maisons telle la mienne avaient les murs criblés de mitraille, certains encadrements de porte contenaient des éclats d'obus fichés en pleine pierre de taille. Il a fallu faire tomber les enduits de façade trop dégradés pour être restaurés. Dès lors, les murs en moellons destinés à être originalement couverts d'enduits sont revenus à la

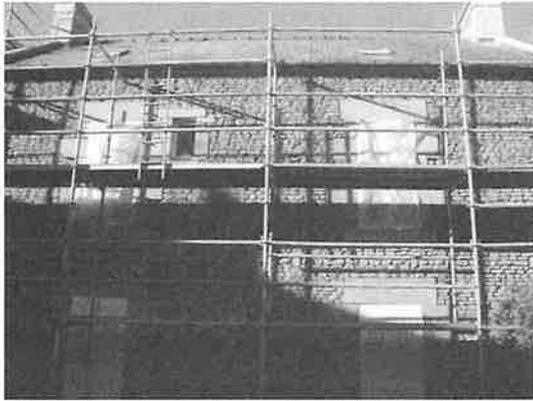
vue. On les a rejointoyés au ciment gris. Pareillement, les encadrements des portes et fenêtres, les chaînages d'angle abîmés par la mitraille et par les obus ont été bouchés et rejointoyés au ciment. On a redécouvert la qualité et le charme des murs en pierre. Et la mode s'est installée, à Bernières comme partout dans la plaine de Caen, de faire tomber les vieux enduits qu'on a trop vite assimilés aux hideux crépis de ciment gris revêtant les murs de parpaings industriels des habitations construites dans l'entre-deux guerres. Mais aujourd'hui, il faut se rendre à l'évidence, conservateurs du patrimoine, architectes des Bâtiments de France, entrepreneurs qualifiés, tous en ont fait l'expérience, tous le savent : les joints de ciment entre lits de moellons de pierre calcaire altèrent à long terme la pierre, empêchent la pierre de « respirer », contribuent à entretenir l'humidité dans les murs. Il convient donc de les abattre.

B.O.N. *Soit. Mais que faire ? Laisser la pierre apparente ? Appliquer un crépi ou un enduit ?*

J.C. Pour réhabiliter une maison ancienne ayant « façade sur rue », la réponse est catégorique : il convient de revenir au traitement d'origine, c'est-à-dire à l'enduit de chaux convenablement dosé, et composé d'un sable issu de la même carrière, ou d'une carrière produisant un sable de qualité et de couleur très voisines. Et une preuve décisive existe que tel était bien le traitement d'origine : les pierres de taille formant l'encadrement des ouvertures, portes et fenêtres, les bandeaux, les chaînes d'angle et les corniches débordent toujours la surface des murs de moellons de trois centimètres environ, l'épaisseur précise de la couche d'enduit appelé à les revêtir de sorte que la surface d'ensemble du mur soit parfaitement plane. Et il en va de même des souches de cheminées.

Alors, me demanderez-vous – j'anticipe votre question – comment se fait-il que pour la même maison, des murs de pignon ou des murs de façade donnant sur jardin comportent des encadrements de baies, des chaînes d'angle, etc. qui ne débordent pas de trois centimètres, et que la surface de ces murs est donc intégralement plane ?

La réponse est tout aussi simple, claire et catégorique : parce qu'à l'origine, ces murs



La façade sur jardin réapparaît après déjointoiment, avec ses lits de moellons régulièrement disposés



Après déjointoiment, la façade sur rue est recouverte d'une première application d'un enduit à la chaux grise



Le maître maçon brosse une à une les pierres de taille du surmont et des chaînes d'angle pour les débarrasser du lichen



Le maître maçon applique l'enduit à la façade sur rue, « à la taloche ». Remarquer l'ombre de l'échafaudage portée sur l'enduit.



Après déjointoiment, la façade sur jardin est traitée « à pierre vue ». Le soubassement recevra un enduit.



La façade sur rue après application de l'enduit.

ⁱ Voir notamment :

Jean CUISENIER, *La maison rustique, logique sociale et composition architecturale*, Paris, Presses Universitaires de France, 1991

Et sous la direction de Jean CUISENIER : BRIER A., BRUNET J., *L'architecture rurale française : la Normandie*, Paris, Berger-Levrault, 1984

étaient traités en effet sans enduit. Non pas inachevés. Ni mal bâtis. Traités d'une manière spécifique, « à joints beurrés », ou « à pierre vue », comme disent les maçons vraiment experts. Car les anciens maçons savaient d'expérience que les joints ne doivent pas être enfoncés, que les moellons ne doivent pas saillir, car la pluie peut travailler par là. Ces murs doivent au contraire être jointoyés de sorte que les joints soient en plan avec les arêtes les plus vives des pierres, de sorte aussi qu'ils en recouvrent les petites imperfections et offrent finalement une surface aussi plane que possible. Ainsi, mais ainsi seulement, la pluie glissera sur les murs sans risquer de pénétrer dans les interstices entre pierres, ... comme sur un enduit !

Il est donc conforme à la composition d'origine qu'une même maison « ayant façade sur rue » ait cette façade traitée en enduit, ses pignons et sa façade de jardin traités « à pierre vue ».

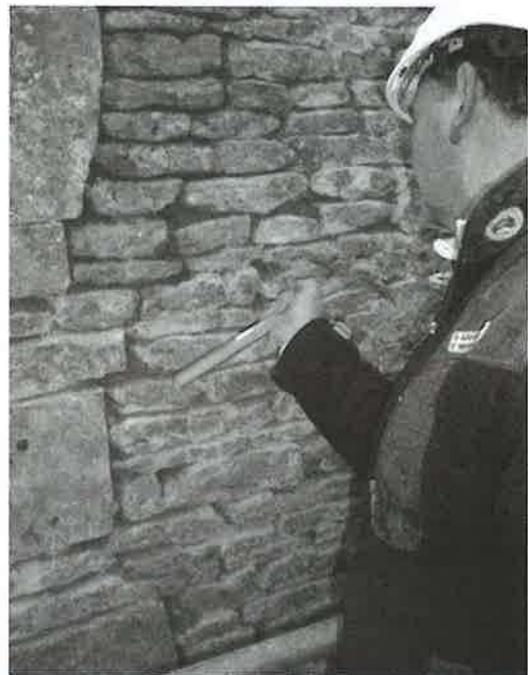
Mais pourquoi, me direz-vous – j'anticipe encore votre question – pourquoi cette différence de traitement ?

Je me suis souvent posé cette question. Et j'avoue ne pas avoir de réponse parfaitement argumentée, à la différence de la question précédente. C'est en effet tout un ensemble de raisons liées qui motivent cette pratique. La pierre de taille est en effet un matériau relativement rare, coûteux en frais d'extraction, coûteux en frais de transport, coûteux en frais de taille, comparé au moellon. Il est donc réservé de fait aux parties les plus « nobles » de l'édifice à construire, dont il relève ainsi la qualité et fait valoir l'apparence. Les bâtiments édifiés en pierre de taille exclusivement sont en Normandie très rares : églises, palais, châteaux, grands hôtels en ville. Seules des régions où de la pierre calcaire facile à tailler abonde, comme en Touraine le tuffeau, ont des habitations particulières construites en pierre de taille. Quant aux régions où le granit domine, dans le Cotentin ou la Bretagne, c'est en pavés ou en blocs grossièrement équarris que les maçons élèvent les murs : nul besoin, dès lors, de recourir à de l'enduit. L'usage de l'enduit se trouve donc lié non seulement aux contraintes techniques imposées par la mise en œuvre du moellon de calcaire, mais aussi à la position sociale des maîtres de maison qui font construire leur habitation : une position intermédiaire entre ceux qui peuvent construire en

pierre de taille intégralement, et ceux qui peuvent faire construire « à pierre vue » seulement. Et pour une même habitation il en va pareillement : la façade sur jardin, les bâtiments de service sont traités « à pierre vue » seulement, la façade sur rue, à pierre taillée et enduit exclusivement.

Pour conclure sur ce point, je n'ajouterai qu'une remarque : la préparation d'un bon enduit, son application surtout, est véritablement un art. La qualité de l'ouvrage se juge à la planéité, qui doit être parfaite, à la teinte, qui doit être uniforme, à la précision de l'application, qui doit être sans le moindre débordement, sans le moindre affaissement.

Saluons les maîtres maçons, qui, pour notre bonheur, nous font profiter de leur expertise et de leur savoir.



Le maître maçon dépiquète au pic, pierre par pierre, le jointolement au ciment gris et fait réapparaître le mortier liant les moellons

Le sujet de cet entretien étant particulièrement riche, il nous a semblé impossible de l'amputer de certains de ses développements. Aussi avons-nous jugé opportun d'en publier une seconde partie dans la prochaine livraison de B.O.N. Ainsi après avoir abordé ici plus particulièrement le ravalement des murs, nous évoquerons en décembre prochain celui des ouvertures, surmonts et souches de cheminée.

LE RAYON VERT

Par Annie de GERY

Le Rayon vert, révélé par Jules Verne le visionnaire, devenu mythe puis phénomène avéré, photographié, expliqué par les scientifiques comme un phénomène atmosphérique, garde toujours son caractère merveilleux et troublant.

A Bernières sur mer, oui, on l'a vu, et avec un peu de persévérance, chacun peut tenter de le découvrir car ses conditions d'observation peuvent y être favorablement réunies.

Le Rayon vert a pour vertu de faire que celui qui l'a vu ne peut plus se tromper sur les choses de sentiments ; son apparition détruit illusions et mensonges et celui qui a été assez heureux pour l'apercevoir une fois, voit clair dans son cœur et dans celui des autres.

Voilà une belle déclaration, mais de quel Rayon vert s'agit-il ?

Est-ce du rayon vert de la cathédrale de Strasbourg qui, en période d'équinoxe, apparaît sur la chaire de la cathédrale à midi, heure solaire, lorsque le soleil traverse le vitrail méridional et vient illuminer en vert le Christ gothique du visage aux pieds en quelques secondes ?

Ou bien est-ce ce curieux crapaud, *bufo variabilis*, que Daubenton et Lacépède, naturalistes du 18^{ème} siècle, observent sous le nom

de rayon-vert et que l'on peut apercevoir au fond des jardins par temps humide ?

Non, c'est le Rayon vert de Jules Verne qui est révélé dans le roman éponyme écrit en 1882.

Révéle, car pratiquement inconnu avant cette date, sauf de quelques observateurs dont les rapports ont très peu diffusé, sauf peut-être jusqu'à Jules Verne, qui n'a jamais cité ses sources. S'il en donne une description précise et toujours actuelle, elle est cependant suivie d'une

jolie envolée lyrique – nous sommes dans un roman-, Jules Verne n'aborde pas le mécanisme du phénomène, laissant ainsi planer, et pour de nombreuses décennies, le caractère mythique et irréel du phénomène :

« Avez-vous quelquefois observé le soleil qui se couche sur un horizon de mer ? Oui ! sans doute. L'avez-vous suivi jusqu'au moment où, la partie supérieure de son disque effleurant la ligne d'eau, il va disparaître ? C'est très probable. Mais avez-vous remarqué le phénomène qui se produit à l'instant précis où l'astre radieux lance son dernier rayon, si le ciel dégagé de brumes est alors d'une pureté parfaite ? Non, peut-être. Eh bien, la première fois que vous en trouverez

l'occasion, -elle se présente très rarement-, de faire cette observation, ce ne sera pas comme on pourrait le croire un rayon rouge qui viendra frapper la rétine de votre œil, ce sera un rayon "vert", mais d'un vert



Ni Olivier ni Helena n'avaient vu le Rayon-Vert.

merveilleux, d'un vert qu'aucun peintre ne peut obtenir sur sa palette, d'un vert dont la nature, ni dans la teinte si variée des végétaux, ni dans la couleur des mers les plus limpides, n'a jamais reproduit la nuance ! S'il y a du vert dans le Paradis, ce ne peut être que ce vert là, qui est, sans doute, le vert de l'Espérance ! »

Un peu plus loin Jules Verne continue par la bouche de son personnage : « *Ce dernier rayon que lance le soleil, s'il est vert c'est peut-être parce que au moment où il trouve la mince couche d'eau il s'imprègne de sa couleur.... A moins que le vert ne succède tout naturellement au rouge du disque subitement disparu mais dont notre œil a conservé l'impression, parce que en optique le vert est la couleur complémentaire ! »*

Depuis la révélation du Rayon vert par Jules Verne, nombreux sont les récits d'observation d'une lueur verte au coucher du soleil surtout par des observateurs en mer. Le phénomène s'il existe bien, est rarement observé, très fugitif, longtemps inexpliqué, ce qui lui confère, surtout pour le terrien, ce caractère toujours mystérieux, voire même mythique,

Le Rayon vert existe bien mais il s'agirait plutôt d'un point vert lumineux, on dirait un « flash » en anglais, que d'un véritable et dramatique rayon comme il est imaginé et illustré dans « Les voyages extraordinaires de Jules Verne » édités en 1882¹.

Le Rayon vert existe réellement comme en témoignent non seulement des observateurs sérieux mais aussi de surprenantes photographies...en couleur.

Le phénomène est rare, car nombreuses sont les conditions d'apparition et d'observation qui doivent être réunies : atmosphère calme, absence d'objets sur la trajectoire, de nuage, de poussière, différence de température entre la terre et la partie basse de l'atmosphère, situation et expérience de l'observateur.

Pourtant, parmi les nombreux Berniériais qui habitent en bord de mer et qui ont le privilège de voir de chez eux, chaque soir (enfin presque) se coucher le soleil, quelques uns nous ont rapporté avoir effectivement observé ce fameux rayon et pour certains, plusieurs fois, comme

¹ Extrait de Jules Verne illustré. Les voyages extraordinaires. Bibliothèque d'éducation et de récréation. J. Hetzel et Cie Paris éditeur. 1882

madame Catherine H. qui l'a observé à trois occasions : par des couchers de soleil très rouges, un ciel parfaitement clair et, chaque fois au moment de la disparition du disque, elle a saisi, non pas une lueur verte, mais un vrai rayon qui montait, bien vert, perpendiculairement à l'horizon. Jean L. n'a vu lui, qu'une tache d'un vert clair mais vif et bien sûr très fugace, mais, malgré des observations ultérieures, il n'a jamais revu ce phénomène; c'est lui cependant qui nous en a suggéré le thème².

Les conditions les meilleures pour avoir quelque chance d'apercevoir le Rayon vert?...avoir à sa disposition un horizon ouest dégagé...en bord de mer (mais c'est Bernières !), bien fixer le soleil qui descend³ sur cet horizon jusqu'à voir la partie supérieure du disque solaire se détacher comme un ballonnet. C'est dans cette partie que le « Rayon vert » peut apparaître, la teinte dépendra bien sûr des couleurs environnantes.

Il faut aussi prendre de la hauteur, la meilleure observation se faisant de 3 à 5 mètres au-dessus de la mer, il faut surtout être averti et attentif car le phénomène ne dure que quelques secondes ... sauf aux pôles où il peut durer jusqu'à 35 minutes !



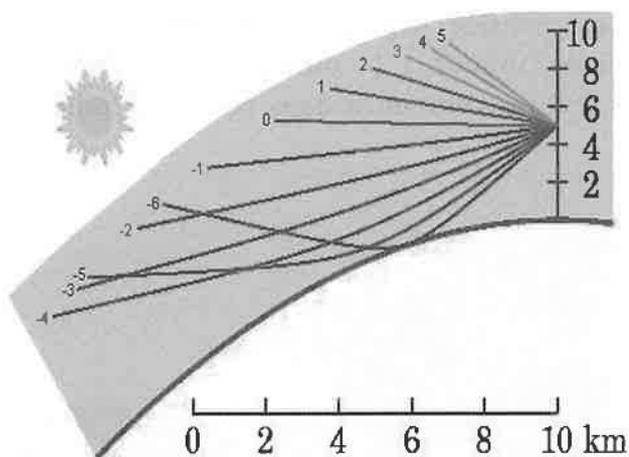
Le rayon vert photographié à Madagascar

² Madame J.M a pu l'observer le 12 juin dernier depuis la terrasse du « Père Tranquille » : un rayon d'un beau vert tendre, parallèle à l'horizon.

³ On pourrait aussi voir le rayon vert au lever du soleil avec un horizon est dégagé, mais d'abord à Bernières c'est à l'ouest que l'horizon est sans obstacle et d'autre part il est plus facile de suivre le soleil quand il se couche que de repérer le point où il se lèvera.

Mais quel est le phénomène scientifique, l'explication qui ôtera définitivement au Rayon vert son mystère et sa poésie ?

Avant sa « médiatisation » par Jules Verne au début du XIX^{ème} siècle, des navigateurs anglais l'avaient observé et avaient donné des descriptions plus scientifiques, l'associant à un mirage, phénomène de réfraction déjà connu. Il semble certain que ces « rapports » anglais n'aient d'ailleurs jamais été connus de Jules Verne.



En réalité, le rayon vert s'explique par la décomposition de la lumière du soleil par les différentes couches de l'atmosphère⁴. Les rayons

du soleil sont diffractés, déviés, en traversant les basses couches atmosphériques et la déviation est décuplée sur l'horizon. La lumière est décomposée en ses différentes couleurs primaires (comme l'arc en ciel) et chaque couleur ayant des longueurs d'onde différentes est déviée différemment : les couleurs ayant les longueurs d'onde les plus courtes (verte et bleue) s'élèveront plus haut que les rouges à longueurs d'onde plus longues ; Alors les rouges disparaissent en premier, ne laissant apparaître à l'horizon que la couleur verte ou bleutée qui n'est jamais très vive.

Au bord de la mer, la réfraction atmosphérique est plus importante quand le soleil est bas sur l'horizon.

Le mystère est levé, la poésie s'est envolée mais l'excitation demeurera pour celui qui aura la persévérance et le don d'observation pour percevoir depuis notre plage, ou mieux notre digue, le fugitif point vert.... Et qui sait, peut-être verra-t-il alors plus clair dans son cœur et dans celui des autres comme l'annonçait Jules Verne. Madame Catherine H. et Monsieur Jean L ne nous ont rien confié à ce propos !

⁴ Thierry Lombry et Andrew T. Young, : Ciel bleu et rayon vert. www.astrosurf.com

Massacre à la tronçonneuse !

Un maniaque, vraisemblablement armé d'une tronçonneuse, s'est récemment attaqué sauvagement à la haie bocagère séparant le terrain de rugby de la route départementale ! Il a certainement dû être interrompu dans sa sinistre besogne car il n'a eu le temps de n'en saccager que la moitié !



Assurément le même individu qui a « ratibosé » les tamaris derrière les cabines de l'îlot des Français. La police est sur les dents, l'enquête progresse mais les pauvres plantations auront tout de même bien du mal à s'en remettre !

J.P.M.

DU COMPOST POUR BERNIERES

Par Yves BEAUDOUX et Nicolas MATHIEU

Une petite équipe de B.O.N. est allée en mai dernier visiter la nouvelle installation de la station de traitement des eaux usées du Syndicat de la Côte de Nacre qui se trouve entre Bernières-sur-Mer et Courseulles-sur-Mer. Cette station, mise en service en l'an 2000, traite les eaux usées et une partie des eaux pluviales de huit communes environnantes, dont Bernières-sur-mer. L'exploitation de la station est confiée par contrat d'affermage à la Lyonnaise des Eaux. Le traitement des eaux usées aboutit à la production de grandes quantités de boues, correspondant aux matières solides contenues dans ces eaux traitées. Mais que fait-on de toutes ces boues ?

En 2007, environ 3 200 tonnes de boues ont été produites. Jusqu'alors, mélangées à de la chaux elles ont été épandues dans les champs mais sont considérées comme des déchets au sens réglementaire du terme. Mais la demande d'engrais naturel dépasse largement l'utilisation par les agriculteurs des boues dans les champs ; et, toujours considérées comme un déchet, les boues ne peuvent être utilisées dans les jardins publics ou privés, ou même pour les jeunes arbres au bord des routes.

D'autre part, un arrêté préfectoral impose de traiter les phosphates contenus dans les eaux usées (phosphates qui proviennent entre autres, des produits ménagers de nettoyage) en particulier dans les stations qui sont situées dans les zones sensibles, près des plages et des stations balnéaires. Les eaux usées devront subir un traitement plus sévère pour éliminer les polluants azotés et phosphorés. Ce traitement additionnel va entraîner une augmentation de 20% du volume des boues produites.

Le besoin de valorisation des boues et le surplus de boues généré par la nouvelle réglementation ont justifié l'installation d'une « unité de compostage » dont le produit final ne sera plus un déchet mais un produit fini de compost, utilisable comme engrais naturel pour les agriculteurs et les « espaces verts ».

Les travaux ont commencé en septembre 2008. Maintenant tout est prêt à fonctionner: bâtiments, machines et pelles mécaniques. Ingénieurs et techniciens vont pouvoir



1. La pelle mécanique va prendre les palettes (à gauche) et déchets verts (à droite) pour les mélanger avec les boues qui viennent de la station d'épuration.

expérimenter la production d'un véritable terreau qui pourra être répandu dans les champs, les forêts, les jardins publics et privés et la restauration des sites naturels.



2. Entrée des boues dans l'unité de compost

La préparation du compost, dure plusieurs semaines et s'effectue en trois étapes. La première consiste à mélanger les boues, qui sortent déjà débarrassées de leur contenu polluant azoté et phosphoré, avec un produit complémentaire dit « structurant ». Ce produit est un amalgame de déchets verts, de palettes, et d'autres composantes naturelles recyclées (photo.1). Les boues arrivent directement dans l'unité de compostage (photo 2). Le mélange se fait à l'aide d'une grosse pelle mécanique dans les proportions d'un tiers de boue et de deux tiers de « structurant ».

La deuxième étape est la fermentation. Au cours de cette étape, la pelle mécanique entasse le mélange dans trois grands casiers en béton perforés à la base pour permettre des arrivées d'air et faciliter la fermentation. Le mélange va rester là quatre semaines. La fermentation est surveillée par des thermomètres industriels qui enregistrent en moyenne des températures de 70 degrés Celsius, avec des pointes à 90 degrés (photo 3). Les odeurs associées à la fermentation, sont captées et traitées par des ventilateurs puissants; et l'opération s'effectue en bâtiment fermé.

Enfin, au cours de la troisième étape de compostage qui dure environ six semaines, le compost est trié (voir aussi photo no. 3) et placé dans des casiers de maturation pour achever la fermentation. Une tonne de boue traitée aboutit à 350 kg de compost



3. Les thermomètres industriels qui suivent la température de la fermentation sont situés à la base des trois tuyaux verticaux. A côté, une cribleuse pour trier le compost.

L'engrais obtenu est riche en humus, avec une haute teneur en matière sèche : un beau terreau inodore, dépourvu de substances pathogènes, entièrement stabilisé et hygiénisé. Le produit doit répondre à des critères de qualité physico-chimiques et biologiques qui doivent correspondre à la norme officielle NFU – 44 – 095. Les premiers essais de production ont commencé fin mai 2009 et vont durer plusieurs semaines, temps nécessaire à la fermentation et à la maturation, auquel on doit ajouter les contrôles et la mise au point qui suivent une première expérience.

Alors tenons nous tous prêts: bientôt les fleurs, fruits et légumes de nos jardins pousseront bien vite et sans peine grâce au compost de Bernières !

B.O.N. : PROGRAMME DE L'ETE

Comme tous les ans, B.O.N. organise cette année encore un certain nombre de visites commentées destinées à mieux vous faire apprécier toute la richesse du patrimoine bernierais. Ainsi en juillet et en août, vous pourrez avec Annick Flohic partir à la découverte des rues de Bernières. Annie de Géry vous initiera aux subtilités architecturales de l'église Notre-Dame de Bernières. Et Christiane Gardou vous fera patauger à marée basse pour vous faire apprécier toute la flore marine de notre côte de Nacre.

Et n'oubliez pas le troisième week-end de septembre : les Journées du Patrimoine auxquelles s'associe traditionnellement B.O.N., votre association préférée !

Vous trouverez les dates de ces différentes manifestations à l'Office de Tourisme de Bernières.



INTERMARCHÉ

Les Mousquetaires

Voie de Débarquement

14990 BERNIÈRES-SUR-MER

LES PRIX, C'EST POUR TOUJOURS.



S.A.R.L. Garage
M. THOMAS
Agent

Route de Courseulles
14990 BERNIÈRES-SUR-MER
Tél. 02 31 96 45 43

Hair Marine

Espace Coiffure
Hommes - Femmes - Enfants

5, rue Abbé Blin
14990 BERNIÈRES SUR MER
Tél. 02 31 36 08 66

Journée continue
Vendredi et Samedi

Boutique
l'Air Marin

Saint-Aubin/mer
Déco
Peinture
Carterie - Vêtements



Beaudoux SARL

Image - Son - Électroménager - Antennes

400 M² EXPOSITION
OUVERT DU
LUNDI AU SAMEDI
de 9h30-12h 14h-19h

Z.I. Route de Revières - 14470 Courseulles s/Mer
Tél : 02 31 37 91 40

CAFÉ - TABAC - PRESSE

M. et Mme LOUIS

Bar du Centre



14990 Bernières/Mer - Tél. 02 31 96 46 83

Une agence Bleu Marine Immobilier
près de chez vous

**BLEU
MARINE**
IMMOBILIER

à BERNIERES SUR MER

85, rue Victor Tesnière
Tél. 02 31 36 00 10



Visitez notre site : www.bleumarineimmobilier.fr

Ferme de la Luzerne

- Chambres dans la propriété
- Restaurant
- Location de salles (conférences - Mariages)
- Séminaires
- Piscine intérieure chauffée

Ferme de la Luzerne
51, rue du Maréchal Montgomery - 14990 BERNIÈRES SUR MER
Tél. : 02 31 96 47 37
www.fermedelaluzerne.com



imprimerie
Offset
et
Numérique

SIÈGE SOCIAL - STUDIOS - IMPRIMERIE

16, AVENUE DE SUÈDE - B.P. 97
14110 CONDÉ SUR NOIREAU
TÉL. 02 31 69 04 26 - FAX 02 31 69 37 30

STUDIOS IMPRIMERIE NUMÉRIQUE

IMMEUBLE ODYSSEE
4, AVENUE DE CAMBRIDGE - CITIS
14200 HÉROUVILLE-ST-CLAIR
TÉL. 02 31 95 30 42 - FAX 02 31 95 10 42

